

L'ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-PASTORAL EST-IL IRRÉMÉDIABLEMENT COMPROMIS DANS LA GARRIGUE MÉDITERRANÉENNE ?

Il existait encore vers la fin du siècle dernier, comme en font foi les cartes d'Etat-major, un régime économique très rationnel dans le Midi méditerranéen. L'agriculture n'était pas centrée à l'excès sur le vignoble. Les terres assolées n'étaient pas systématiquement condamnées ; les monographies de plus en plus nombreuses consacrées à l'*histoire* des communes méridionales permettent de mettre en leur vraie place les cultures annuelles et les cultures vivaces et d'enregistrer par des cartes et des graphiques leurs mouvements tant latéraux que verticaux, parfois en contradiction formelle avec les idées admises, notamment sur la position du vignoble.

Or, ces monographies ont toujours un chapitre très intéressant réservé aux mouvements démographiques, causes de beaucoup de ces déplacements de culture. Il est de plus en plus admis aujourd'hui, mais avec une discrétion dont nous ne partageons pas l'opportunité, que de vastes territoires dits « déshérités » ne doivent leur inculture qu'à l'absence de ceux qui demeurent obstinément propriétaires d'un sol épuisé.

Quel remède à cela ? Soyons francs : l'absentéisme a conduit aux solutions de paresse dont la plus recherchée est la mise en place d'une plante vivace. Il s'agit pour notre Midi méditerranéen, de la vigne et des essences forestières. L'encépagement-type de l'absentéiste est fait de cépages à grands rendements sur les terres les plus fertiles : le reste est voué au reboisement. Corollaire inéluctable : disparition progressive du troupeau et des terres assolées, amenuisement de la matière organique créée et employée sur le domaine. Les bergeries de garrigue étaient jadis *associées* à l'entreprise et, près des étangs jouxtant la Méditerranée, les roseaux des marais (Phragmites) fournissaient aux domaines une ressource supplémentaire de matière organique ; le bois de chauffage ou même de charpente se récoltait soit dans la garrigue pastorale associée, soit dans des boqueteaux réservés sur la propriété.

Si les parcelles sont peu fertiles, le vin produit est certes de bonne qualité et se vend bien s'il correspond au goût de la clientèle, ce qui exige une *organisation* à rouages parfois très complexes.

S'il n'y a de possibilité que pour les plantes assolées, l'absentéisme conduit inexorablement au reboisement. Cela représente trente ans de tranquillité... si le feu ne passe pas. Il faut des hommes pour l'empêcher de passer et c'est pourquoi toutes les consultations que l'on a bien voulu nous demander pour tenter de récupérer l'équilibre économique perdu ont conclu à l'absolue nécessité de maintenir les populations en place.

Nous savons qu'il existe des défenseurs de la thèse contraire : des lieux de concentration humaine sur la fertilité naturelle séparés par de vastes espaces dits à tort « sylvo-pastoraux » (parce que, sans hommes, ils ne seront que forêt malvenante accessible à un troupeau vagabond) .

Cela n'est point une vue de l'esprit — c'est, très exactement, ce qui se produit aujourd'hui dans une commune du Gard, en un site névralgique du bassin supérieur du Vidourle. Deux théories s'affrontent : il y a trop peu d'habitants, mettons des arbres partout et les eaux pluviales perdront leur caractère torrentiel — ou bien : accrochons les hommes dans un site *aménagé* où il y aura place pour la forêt, pour le troupeau et pour les terres assolées. Ceux qui sont partis reviendront peut-être, ceux qui ne sont pas partis *demandent* à rester.

La Chambre d'Agriculture du Gard a bien voulu nous demander notre avis sur ce problème. Nous le donnons ci-après, à titre provisoire ; car ces premières conclusions n'ont pas été rejetées. Nous aurons l'occasion de les préciser et sans doute de les étendre, comme le fait pressentir le programme d'étude que nous donnons à la suite et qui est en voie d'établissement en accord avec l'Administration des Eaux et Forêts.

Au sujet du périmètre de protection du haut bassin du Vidourle dans la commune de Cézas

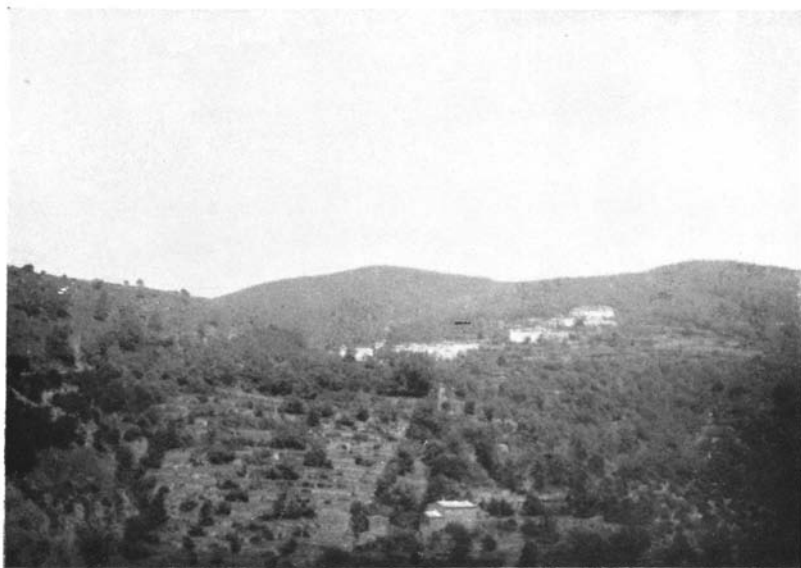
Le problème qui nous a été soumis avait été exposé dans les termes suivants, par M. le Conservateur des Eaux et Forêts à Nîmes, à la Chambre d'Agriculture :

« Pour atténuer les pointes de crue du Vidourle, le département du Gard a décidé d'acheter 1 200 ha de terrains sur la Montagne de la Fage, en vue de les reboiser, et d'opérer s'il y a lieu par voie d'expropriation.

« Dans la petite commune de Cézas, d'une étendue totale de 800 ha, les projets portent sur 442 ha (dont 169 cadastrés en « bois » et 260 ha « pâtures et friches », dénominations sur lesquelles toutes réserves doivent être faites comme il convient).

« Ce serait donc la moitié du territoire enlevé aux familles qui habitent le village :

« Faut-il dépeindre ce village ?



CEZAS. - Altitude: 640 m.
Vue générale du village.
Au premier plan: « bancels » abandonnés.

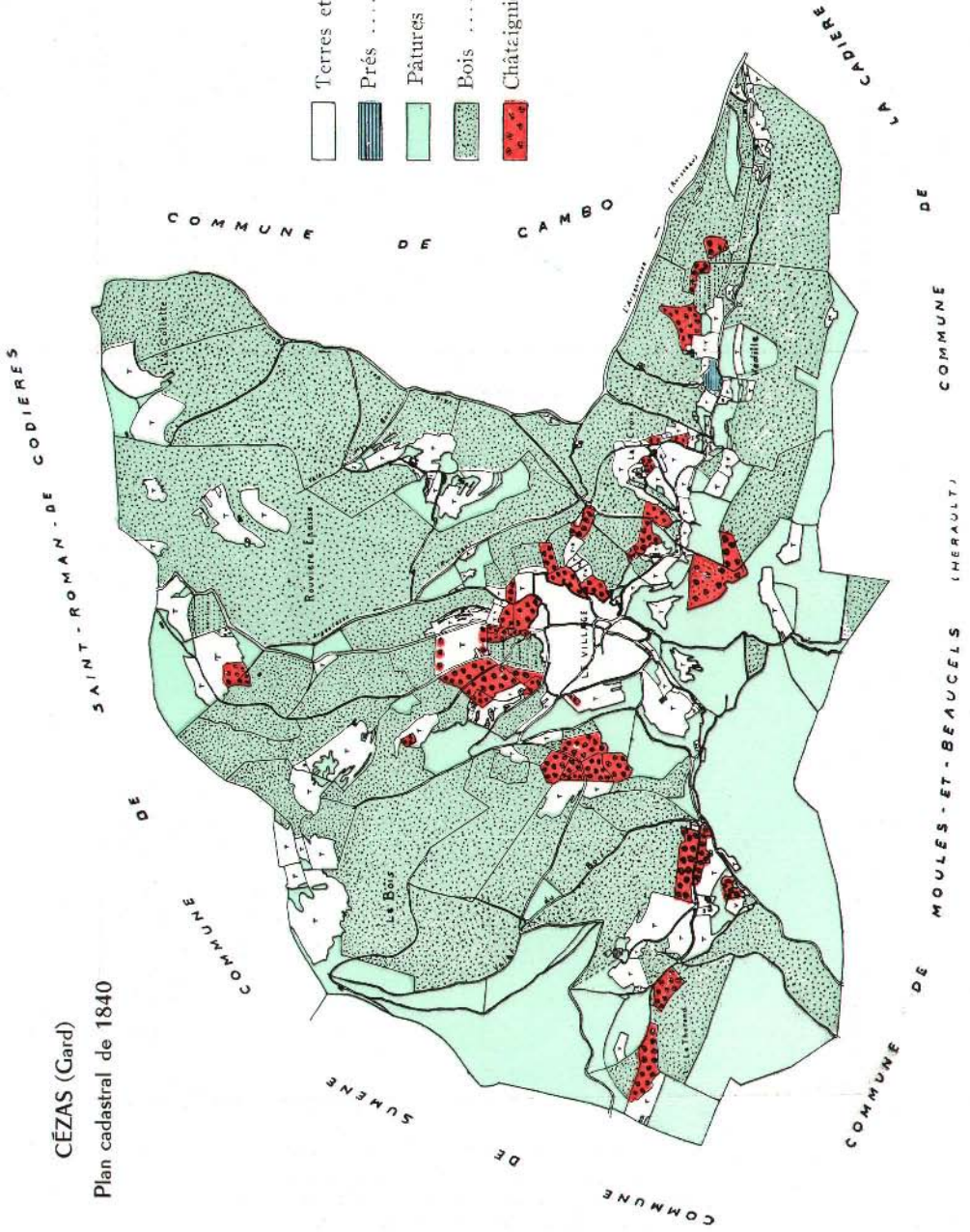


CEZAS. - La Croix. - Altitude: 565 m.
Vue du hameau de La Croix inhabité.
Au premier plan, cultures en terrasses « bancels ».
Au fond, Montagnes de La Fage.

CÉZAS (Gard)

Plan cadastral de 1840

	ha
Terres et Vignes	97,42
Prés	2,60
Pâturés	262,25
Bois	465,24
Châtaigniers	40,95





CEZAS. - Védille. - Altitude: 501 m.
Vue de la ferme de Védille abandonnée.
Les « Bancels » sont envahis par la végétation arbustive.



CEZAS. - Pâturages de la Mourade.
Sur marnes et calcaires marneux.
Exposés au Nord, ils servent de pâturage d'été.

« Il comporte plusieurs maisons qui croulent, avec des étables plus ou moins délabrées, mais 2 maisons tiennent bon, abritant une dizaine d'être humains au total, y compris les enfants, qui ont encore une école ; il y a une route d'accès convenable, et le téléphone, mais pas d'électricité (c'est une des rares communes non électrifiées du département).

« Altitudes extrêmes 600 - 900 m, c'est-à-dire climat ni trop chaud, ni trop froid ; et au surplus habitants qui ne tiennent pas spécialement à partir.

« Au point de vue agricole, l'ancien cadastre révèle qu'il y avait dans la commune 97 ha de terres cultivées ; au nouveau cadastre il y en a 18 et les habitants se bornent, ou à peu près, à entretenir extensivement 500 moutons ; en hiver, les bêtes vont dans les terres vagues du bas ; en été, « on monte », et si la sécheresse est trop dure, les troupeaux dépourvus d'aliments émigrent en Lorèze.

« Au cours de l'enquête réglementaire ouverte par la Préfecture, une seule personne réellement a protesté : une veuve qui, avec ses 3 fils, possède 300 ha, dont 250 environ dans les projets d'achat.

« Sur ces 300 ha, cette famille élève — extensivement comme déjà dit — 300 moutons et c'est là son activité essentielle : lui enlever 250 ha c'est l'obliger à partir.

« Et le dilemme se pose : si des indemnités suffisantes sont versées, les habitants actuels s'en iront, peut-être dans des fermes de la plaine, mais peut-être aussi à la ville, où il est bien connu que chacun doit pouvoir trouver logis et travail.

« Mais alors, c'est un village de plus rayé de la carte, des reboisements étendus par la force des choses à des terres incultes, qui mériteraient mieux, des chemins sans entretien et qu'il faudra bien entretenir, etc...

« Tandis qu'il existe sur le plateau des prairies difficilement accessibles actuellement et mal entretenues, d'où l'on pourrait sans doute tirer un important appoint pour compenser la diminution des terrains de parcours.

« Il s'agit donc en petit, d'un véritable problème d'aménagement du territoire et sans qu'on puisse préjuger de sa solution, il mérite d'être examiné de près ».

Il fut convenu que nous nous rendrions sur les lieux le 24 mars 1954 (1).

La présente note relate nos premières impressions qui ne sauraient avoir un caractère définitif en raison de la complexité du problème à résoudre.

(1) Notre groupe comprenait : M. le Professeur en retraite KUHNHOLTZ-LORDAT et ses collaborateurs : MM. P. RENAUD et J.-P. BARRY, ainsi que M. l'Ingénieur forestier MAGNE, qui mit à notre disposition les plans et documents de la Conservation des Eaux et Forêts de Nîmes et sa connaissance approfondie des lieux à prospecter.

Elle comprend trois parties :

- 1^{re} partie : L'état des lieux,
- 2^e partie : L'amélioration des lieux,
- 3^e partie : Etat de la question en mai 1954 et conclusions.

1^{re} PARTIE

L'état des lieux

I. — L'ÉROSION.

Puisqu'il s'agit d'un périmètre de protection destiné à atténuer les pointes de crues du Vidourle, notre première préoccupation fut d'apprécier l'aptitude des terrains à l'érosion (= érodibilité) et les effets actuels de cette érosion.

Les terrains, dont l'origine (indiquée sur la carte géologique) importe peu ici ont une structure physique malheureusement très favorable à l'érosion. Ce sont : des calcaires peu compacts, très fissurés, voire feuilletés ; des marnes emportées par les pluies lorsque leur couverture végétale discontinue offre des points d'attaque, nouvelles têtes de ravins ; des bancs de calcaire dur, parfois imprégnés de silice ou de magnésie

La topographie corollaire est sous l'étroite dominance de ces calcaires durs, dont les affleurements espacés en hauteur, peuvent servir de fondation à des murs de soutènement, lorsque leur pendage le permet. Ils sont entamés à la longue par les ruissellements qui les traversent en petites cascades. Ils permettent une structure en terrasses planes parfois très étroites appelées « bancels » dans la région. Les fermes sont situées sur les éperons (type Cambo) ou sur des pitons (type La Croix), les terrasses cultivées dégringolant en gradins parfois jusqu'au thalweg ; c'est à elles que l'on doit l'aspect encore humanisé du paysage ; mais il est certain que si l'on abandonne cette topographie dite « structurale » à la pluie, les croupes s'amenuisent, emportant les éléments meubles dans les débordements torrentiels.

Nous insistons sur le fait que, même un reboisement de ces petites surfaces encore planes, n'aura pas un effet aussi salutaire que l'entretien et, si possible, le développement des bancels par la culture. Par suite de l'exode, en effet, les terrasses les plus éloignées des habitations se sont effondrées et ont été décapées de leur terre végétale.

Quant aux calcaires marneux (et, à fortiori, aux marnes), c'est par masses importantes qu'ils s'effondrent le long des chemins soutenus, çà et là, par des troncs d'arbres couchés sur les bas côtés ; un pont sur la route est lézardé, présentant un grave danger ; les souches des taillis clairs de châtaigniers sont de plus en plus saillantes, déchaussées par le ruissellement.

En résumé: les pentes incultes sont actuellement constituées par les roches-mères, emportées à la mer si elles sont tendres, ou remaniées sur place en éboulis si elles sont dures.

II. — LE MOUTON.

Il a été et est de plus en plus la cause principale de l'érosion.

Lorsque le pays était plus habité, on pouvait assurer le gardiennage, faire une rotation des pacages, entretenir les murettes et les voies d'accès. Tout cela est maintenant impossible. Le troupeau, devenu vagabond, n'a pas suffisamment d'herbe pour pouvoir stationner; il marche sans arrêt, efface les sentiers, démolit les murs, interdit la régénération des essences forestières par le pied et par la dent. Cependant, les feux pastoraux ne sont employés que pour les tènements trop embuissonnés, localisés dans les ravins; ce sont plutôt des feux de nettoyage.

On est en présence d'un cercle vicieux. L'absence de bras a provoqué l'abandon des cultures, le vagabondage du troupeau, la déforestation.

La culture est strictement limitée aux besoins alimentaires. Le troupeau est le seul rapport; le fumier lui-même est vendu ou exporté par le propriétaire vers ses terres de plaines; le fourrage d'hiver est acheté en Provence, à Monfavet.

La population encore en place vit ainsi sur un capital qui s'épuise obligatoirement, en l'absence de toute récupération.

Les prés existent sur quelques pentes marneuses (par exemple, le lieudit « La Mourade », d'exposition Nord), ils servent de pâturage d'été, permettant d'éviter la transhumance. Mais l'érosion commence à les entamer. Le propriétaire de ce lieudit reconnaît bien la nécessité du reboisement, mais son tènement relativement bien enherbé lui fait économiser mille francs par jour en maintenant ses bêtes sur place. Si les autres troupeaux transhument, cela tient à ce qu'il n'y a pas suffisamment d'herbages analogues à ceux de La Mourade.

La qualité de l'herbe n'a pu être exactement appréciée, parce que tout est rasé. Il est reconnu par les habitants que même des prés de fauche (il en existe un au sommet de La Fage) ont une herbe trop dure en raison du climat trop sec (méditerranéen) et d'un profil hydrique trop profond.

III. — LES ARBRES.

Nous n'osons pas dire les bois et encore moins la forêt. Le haut bassin de réception des eaux est parsemé de chênes et d'érables.

Nulle part nous n'avons trouvé de stades préforestiers de la végétation, pouvant faire espérer une reconstitution de la forêt. Ça et là on en trouve quelques représentants tels que le genêt à balais, mais

il est brouté et toujours localisé sur les affleurements des calcaires siliceux, avec le châtaignier, comme l'exige sa biologie.

Nous avons pensé, *a priori*, avant même de nous rendre sur les lieux, à une représentation cartographique de la végétation. Or, celle-ci est tellement réduite qu'il faudrait représenter un immense éboulis du cône de réception des eaux, simplement parsemé d'arbres ou de taillis clairs de châtaignier. Ces arbres, jadis émondés (renseignement MAGNE) faisaient donc partie de l'économie pastorale. La devise de Cezas pourrait être « *Tout pour le mouton* ». Elle a conduit vers la dénudation.

*
**

Tel est le tableau de la vie rurale actuelle sur l'un des points les plus vulnérables du bassin du Vidourle.

Mais avant de condamner une population, si réduite soit-elle, à abandonner les lieux, il est de notre devoir de ne négliger aucune planche de salut pour ces Cévenols attachés à leur sol.

La solution brutale de l'expropriation totale, qui augmenterait le nombre des chômeurs, est-elle préférable à une solution, transitoire peut-être, mais qui, si elle était possible, éviterait l'esprit de révolte et qui sait, raviverait un esprit terrien dont nul n'a le droit de sourire au moment où, comme le fait volontiers remarquer M. MAGNE, des organismes envisagent des déplacements sur le plan international? Nous nous rangeons sans réserve aux côtés des Ingénieurs forestiers qui désirent du monde près de leurs boisements. Les propositions premières que nous allons maintenant formuler (et dont nous souhaitons qu'elles ne se heurtent pas à des impossibilités administratives ou financières) veulent attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur la nécessité, que nous croyons absolue, d'accrocher les indigènes aux flancs de leurs montagnes où ils pourraient encore vivre heureux si on les aidait.

II^e PARTIE

L'amélioration des lieux

Tous les efforts doivent être centrés sur la lutte contre l'érosion. Nous venons de voir que la population, livrée à elle-même, n'a pu éviter la dégradation du site. Nous allons voir qu'un rétablissement n'est pas encore impossible en maintenant cette population laborieuse sur place.

I — Seul, le reboisement des parties incultes (avec ou sans quelques feuillus épars) peut éviter le remplissage soudain du thalweg, le ravinement des chemins, et plus particulièrement, celui de la seule route d'accès.

Cela implique une mise en défens sévère et par conséquent un changement très important dans le régime pastoral.

La transhumance estivale sera acceptée par l'habitant qui ne la pratique pas encore; il consent au reboisement de ses herbages en pente de La Mourade, mais désirerait obtenir en échange la possibilité de vivre d'une part de la remise en état des terres abandonnées, d'autre part des salaires saisonniers que l'Administration des Eaux et Forêts pourrait lui procurer.

Le troupeau errant, faute de main-d'œuvre pour le garder, pourrait être maintenu hors du périmètre de reboisement, par une clôture.

Enfin, une diminution globale du troupeau serait liée (dans des proportions à préciser) aux surfaces de compensation remises en culture.

2 — *La remise en culture* des terrasses est donc subordonnée d'abord à la surface qui sera octroyée.

Si les terres appartenant aux habitants étaient insuffisantes, les indemnités provenant du reboisement pourraient être réemployées sur les terres non cultivées tout le long de la vallée. Il semblerait logique d'exproprier ceux qui n'habitent pas la commune et n'y ont plus d'activité rurale utile à la commune. Les bancels eux-mêmes, parfois très étroits pourtant pourraient être récupérés, aux dires des habitants.

Mais il faudra, en second corollaire, pallier la carence de main-d'œuvre par la motorisation. En raison de la structure parcellaire (1) de la commune, il ne saurait être question que de moteurs légers, de grande mobilité.

La nature des cultures tiendrait compte de l'alimentation humaine. La pomme de terre vient bien; chaque maison avait jadis son aire de battage, dont il existe encore des emplacements. Les cultures fourragères fourniraient un appoint d'hiver qu'elles ne fournissent point en ce moment pour deux raisons: travaux difficiles, trop importants pour la main-d'œuvre existante et exportation de fumier.

Si l'on résume ce programme, nécessairement très succinct après une première visite: toute surface plane devrait retourner à la culture ou au pacage; toute surface en pente devrait être boisée.

Il est impossible de chiffrer, et encore moins de mettre en place avec plus de précision ce qui revient au champ, au troupeau et à l'arbre. L'étude entreprise doit être continuée. La commune de Cézas pourrait devenir un exemple typique de restauration du bassin de réception important de l'Argentesse (affluent du Vidourle) avec rétablissement d'un équilibre économique rompu au seul profit du troupeau.

Il ne faut pas s'hypnotiser sur le faible nombre des habitants et

(1) Voir le plan joint élaboré par la Conservation de Nîmes.

encore moins conclure hâtivement à une expropriation au seul profit de la forêt. Il serait en effet illogique de provoquer ainsi un exode basipète vers des contrées qui ne réclament, en bordure des Cévennes, qu'un exode basifuge.

*
**

Ces premières réflexions (et ce sera notre conclusion) ont surtout pour but d'en susciter d'autres auprès des techniciens qui seraient éventuellement appelés à préciser et à réaliser ce qui n'est ici que suggestion sous la forme très souhaitable d'une commune pilote semi-montagnarde de type méditerranéen, qui se meurt parce que ses habitants croient qu'ils sont abandonnés. Si on les aide, ils resteront ; ils le proclament.

Ne brusquons pas ces bonnes volontés. Donnons-leur le temps de suggérer elles-mêmes des solutions qui ne veulent pas heurter les Pouvoirs Publics. Elles ont parfaitement compris la nécessité d'assagir le Vidourle. Mais une femme seule, intelligente et laborieuse, a le droit de consulter ses trois enfants avant d'engager l'avenir.

Les vidourlades ne datent pas d'aujourd'hui. Les boisements prévus et nécessaires ne produiront pas leurs effets sitôt après la signature d'un décret.

Notre première visite nous a mis en contact avec une population tenace, travailleuse, compréhensive et même gaie. La gaieté dans des ruines de montagne vaut bien la révolte dans les plaines opulentes.

31 mars 1954.

III^e PARTIE

Etat de la question en mai 1954

Depuis qu'ont été écrites ces lignes, M. le Ministre de l'Agriculture a très heureusement précisé (instruction n° 2 sur l'aide à la productivité) qu'à côté des zones-témoins placées sous le signe de la productivité et justifiables de « l'aide technique et financière de productivité », le sauvetage économique d'une région déshéritée pouvait appeler des solutions spéciales dégagées de la préoccupation fondamentale de rentabilité qui doit caractériser les zones-témoins.

Ces nouvelles directives nous encouragent à persister dans la voie où nous sommes engagés.

La Chambre d'Agriculture du Gard nous ayant demandé de continuer notre étude, une nouvelle prospection des lieux sera faite sur les bases suivantes :

1 — Répartition des trois constituants de l'équilibre agro-sylvopastoral encore visibles dans cette économie dégradée.

— Etude particulière des sols de « bancels » afin de mettre en place les cultures nécessaires à l'alimentation des ovins et celles nécessaires à l'alimentation des habitants — Ressources en matières organiques.

— Etude des pâturages naturels, notamment ceux du sommet de La Fage.

— Terrains (grande majorité) réservés au reboisement.

Cette étude sera concrétisée par une carte *économique*, faisant ressortir les projets d'utilisation des terrains. Cette carte sera inspirée évidemment des travaux poursuivis depuis plusieurs années avec nos collaborateurs, mais en lui donnant un aspect plus économique. Nous nous permettons de signaler dans cet ordre d'idées les cartes d'utilisation des sols dressées à Madagascar par MM. BOSSEY et RIQUIER (1952) tenant compte de l'érosion, de la sédimentation et de la végétation, éditées par le Bureau de Conservation des sols de Madagascar à Tananarive. Peut-être pourrions-nous les adapter partiellement à la structure parcellaire du bassin de réception de l'Argenteuse — en tenant compte de notre mission qui est, essentiellement, de rechercher le rétablissement de l'équilibre agrosylvo-pastoral rompu.

2 — L'Administration des Eaux et Forêts, toujours en étroite collaboration avec notre équipe, s'occupera plus spécialement du reboisement proprement dit, de l'amélioration pastorale et des voies d'accès.

Le financement de cette étude serait assuré d'une part par une subvention de la Chambre d'Agriculture du Gard et d'autre part par le Fonds forestier.

*
**

D'autres études seront poursuivies, qui nous suggèrent les réflexions suivantes, en manière de conclusions.

1 — *Reboisement en Vaunage*. — La commune de Calvisson (Ouest de Nîmes) a demandé qu'une partie de ses surfaces incultes envahies par le chêne Kermès soient restituées à la forêt. Ces vastes étendues de Kermès proviennent du pâturage abusif des ovins. L'Administration des Eaux et Forêts a établi son plan. Notre collaborateur J.-P. BARRY ayant actuellement centré son activité sur l'équilibre agrosylvo-pastoral de la Vaunage apportera sa contribution à cette étude.

2 — *Reboisement sur les Causses*. — L'Administration des Eaux et Forêts a été saisie d'une demande concernant un reboisement d'environ 150 hectares sur un domaine de 175 hectares dont le propriétaire, retenu à la ville par ses fonctions, ne peut assurer l'élevage d'un troupeau qui lui procurerait la matière organique nécessaire à quelques hectares de céréaliculture. Il s'agit donc là d'un problème analogue à celui que pose le maintien de la popula-

tion à Cézas. Qu'il nous soit permis d'appeler d'ores et déjà l'attention sur le danger de l'abandon des fermes distantes de plusieurs kilomètres sur ces plateaux dénudés.

3 — *Reboisement sur la commune de La Cadière.* — Le propriétaire du domaine de Cruveillier, d'une contenance totale de 130 ha d'un seul tenant, situé sur le territoire de la commune de La Cadière et englobé dans le périmètre de restauration de la Montagne de La Fage, a demandé le reboisement par contrat avec le F.F.N. d'environ 35 ha de terrain.

Constitué par des acquisitions récentes, ce domaine relevait autrefois de trois propriétaires qui en vivotaient plus qu'ils n'en vivaient.

L'Ager était réduit à quelques hectares de terres cultivables, la châtaigneraie aidant par ailleurs à assurer l'alimentation des occupants.

En l'absence de tout Saltus, tant gras que maigre, c'est la Silva qui, en surplus du bois sur pied consommé sur place ou vendu dans les villages voisins, assurait la subsistance d'un troupeau de moutons d'environ 150 bêtes dont l'exploitation constituait le seul revenu vraiment rémunérateur.

Une telle économie agricole à la fois peu rémunératrice et épuisante devait mettre ce domaine en un véritable état de mort.

Le premier acte du propriétaire a été d'entreprendre sa résurrection : les bâtiments ont été restaurés ; les terres cultivables (7 ha environ) ont été défoncées au tracteur ; de la vigne, des arbres fruitiers ont été plantés ; des céréales ont été ensemencées.

La mise en défens et le boisement d'une partie de la « Silva » ruinée s'inscrivent dans le programme d'action du rétablissement d'un équilibre dont l'abandon avait amené la mort du domaine.

*

**

On voit, d'après les exemples que nous venons de donner sur le relief cévenol, sur les Causses et jusque dans les environs très proches de Nîmes, à quel point les individus et les collectivités ont maintenant pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre fin au désordre économique, responsable principal de la garrigue méditerranéenne. Le moment paraît favorable pour remonter le courant, non pas en créant un nouveau no man's land, même arboré, mais en remettant en place, avec ordre, méthode et discipline, le bétail, les plantes et les hommes.

G. KUHNHOLTZ-LORDAT - P. RENAUD - J.-P. BARRY.
